

1.—Passif et actif de la Banque du Canada, 13 mars 1935 et 31 décembre 1939-41

Item	13 mars 1935	31 déc. 1939 ¹	31 déc. 1940 ¹	31 déc. 1941 ¹
Passif				
	\$	\$	\$	\$
Capital versé.....	4,991,640	5,000,000	5,000,000	5,000,000
Fonds de réserve.....	Nil	2,449,757	3,772,910	5,585,705
Billets en circulation.....	97,805,665	232,779,327	359,949,121	495,956,232
Dépôts—				
Gouvernement fédéral.....	4,212,200	47,382,964	13,426,258	77,573,195
Banques à charte.....	151,927,628	216,966,201	217,738,289	232,031,048
Autres.....	277,922	17,851,578	9,514,892	5,970,054
Total, dépôts.....	156,417,750	282,210,743	240,679,439	315,574,300
Dividendes déclarés.....	Nil	112,500	112,500	112,500
Autres valeurs passives.....	99,702	4,678,505	17,114,757	20,632,829
Total, passif.....	59,314,757	527,230,832	626,578,727	842,861,566
Actif				
Réserves (au cours du marché)—				
Monnaie et lingots d'or.....	106,584,356	225,677,320	2	2
Lingots d'argent.....	986,363	Nil	Nil	Nil
Sterling et dollars américains.....	394,875	64,324,718	38,429,278	200,681,156
Autres monnaies, de pays à étalon or.....	Nil	47	Nil	Nil
Total, réserves.....	107,965,594	290,002,085	38,429,278 ²	200,861,156 ²
Monnaie divisionnaire.....	297,335	90,273	598,312	316,081
Portefeuille (cours n'excédant pas celui du marché)—	34,846,294	181,896,820	448,439,978	391,783,439
Obligations fédérales et provinciales à brève échéance.....	115,013,637	49,875,758	127,323,189	216,688,427
Autres obligations fédérales et provinciales.....				
Total, obligations.....	149,859,931	231,772,558	575,763,162	608,471,866
Immeubles de la Banque.....	Nil	1,635,158	1,703,272	1,732,242
Toutes autres valeurs actives.....	1,191,897	3,730,758	10,084,703	31,430,221
Total, actif.....	259,314,757	527,230,832	626,578,727	842,861,566

¹ Extrait du rapport annuel de la Banque. ² L'ordonnance sur le fonds du change, 1940, a autorisé le transfert des réserves d'or de la Banque à la Commission de Contrôle du Change Etranger et a temporairement suspendu les réserves minimums requises d'or.

Section 3.—Régime monétaire

Sous-section 1.—Monnaie canadienne*

L'étalon canadien actuel est l'or au titre de 900 millièmes (23·22 grains d'or pur valent un dollar). En vertu de la loi du cours monétaire uniforme de 1871 la monnaie d'or a été autorisée, mais il n'y en a eu que des émissions très limitées. Le souverain et le demi-souverain anglais de même que l'aigle, le demi-aigle et le double-aigle des Etats-Unis ont cours forcé. La monnaie divisionnaire consiste en pièces d'argent † de 50, 25 et 10 cents, au titre de 800 millièmes (le titre était de 925 en 1920). Cette monnaie divisionnaire d'argent a cours forcé jusqu'à concurrence de dix dollars; les pièces de 5 cents (maintenant de nickel), jusqu'à cinq dollars; et la pièce de bronze de 1 cent, jusqu'à vingt-cinq cents. Il n'y a aucune stipulation concernant le rachat de la monnaie divisionnaire.

* Révisé sous la direction de H. E. Ewart, M.E.I.C., Maître, Monnaie Royale Canadienne, Ottawa.
† La loi du cours monétaire de 1910 pourvoyait à l'émission de pièces en argent de 1 dollar et de 5 cents. La première ne fut pas frappée avant 1935, alors qu'une émission a été faite comme pièce du Jubilé. La pièce en argent de 5 cents a été frappée librement jusqu'en 1921. Elle a encouru cours forcé limité, mais elle a été remplacée dans la frappe des monnaies par la pièce de 5 cents en nickel.